

## Scolarisation des enfants à Séoul

### Plan de la fiche

- i. les formules d'enseignement et les établissements
- ii. les bourses

### I. FORMULES D'ENSEIGNEMENT ET ETABLISSEMENTS

Différentes possibilités s'offrent à vous pour scolariser vos enfants en Corée dans un système francophone ou non.

#### ➔ Enseignement en présentielle :

Seule la capitale Séoul offre la possibilité de scolariser les enfants dans un établissement francophone (mais il y a eu des cas d'écoles d'entreprises dans le sud-est (Gojedo) et de nouveaux projets sont à l'étude (Ulsan ?) :

**Lycée Français de Séoul** : établissement homologué par le Ministère de l' Education nationale français. Etablissement géré par un conseil d'administration indépendant de l'ambassade composé de parents d'élèves et d'enseignants, l'école ayant un statut semi-privé. Le domaine pédagogique relève cependant du Conseiller culturel, donc de l'Education nationale, et en suit les règles.

Possède une crèche pour les enfants jusqu'à deux ans proposant de les accueillir à plein temps. Les crèches coréennes gardent cependant les enfants plus tard et sont moins chères, c'est une option souvent considérée par les familles d'expatriés. Le LFS prend ensuite en charge les enfants à partir de 3 ans de la Petite section de maternelle à la Terminale en enseignement direct. Propose un service de cantine, un bus de ramassage scolaire, de nombreux clubs et activités extrascolaires, etc.

Le coût pour les ressortissants français est différent de ce que payent les enfants étrangers. Il y a à verser une part fondateur (un dépôt récupéré au départ de l'élève de 5 millions de wons) et l'inscription à payer à l'année ou par trimestre. Le coût croît en fonction de la classe de l'élève (de 6 670 000 à 9 800 000 won par an). Des réductions sont accordées pour plus de trois enfants scolarisés (10%). Voir plus bas pour les bourses disponibles, car ce système revient cher.

[www.lfseoul.org](http://www.lfseoul.org)

**Lycée International Xavier** : établissement confessionnel (catholique) non homologué (ne donne pas droit à une bourse de l'état français). Primaire, collège et lycée. Demi-pension, internat mixte de la 6<sup>ème</sup> à la terminale. Préparation au Brevet des Collèges et au Baccalauréat (séries S et ES).

[www.xavier.sc.kr](http://www.xavier.sc.kr)

Tél : 02-396-7688

✓ Tous les deux établissements préparent au baccalauréat, qui se passe à Shanghai, et ont obtenu à peu près les mêmes résultats. En revanche, comme le Lycée Xavier n'est pas encore homologué, les enfants souhaitant rejoindre le système français après scolarisation dans cet établissement ne seront pas acceptés systématiquement dans la classe supérieure : il y aura examen d'un dossier et peut-être un test.

✓ Il y a de plus des écoles étrangères où l'enseignement est donné en anglais (allemand pour l'école allemande) :

**Seoul Foreign School (SFS)** : C'est l'école internationale où la majorité des expatriés non-français envoient leurs enfants. Elle se situe à côté de l'université Yonsei. C'est une école chrétienne fondée par des missionnaires et c'est très présent dans la scolarité. Accepte tous les enfants ayant un passeport autre que coréen. Compter environ 22 millions de wons par an pour les petites classes. Environnement cosmopolite cependant et enseignement de qualité.

Comprend 4 divisions :

- école élémentaire du curriculum américain (grande maternelle au collège / SK – grade 5)

- Collège (middle school) du curriculum américain : grades 6 à 8
- Lycée (high school) du curriculum américain des grades 9 à 12 avec possibilité de passer le bac international.
- British School : de la grande maternelle jusqu'à la fin du collège, curriculum exclusivement britannique.

[www.sfs.or.kr](http://www.sfs.or.kr)

**German School** : enseignement du cursus allemand dans le quartier de Hannam-dong.

(02) 797-1954

**Yongsan International School of Seoul (YIS)** : à Itaewon, près du Leeum Museum. C'est une école internationale, mais qui accueille beaucoup d'enfants coréens dont l'anglais n'est souvent pas la première langue (60% des 700 élèves). Un peu moins chers que les écoles concurrentes. Cependant la religion fait partie intégrale du programme, ils sont là pour évangéliser...

[Information@yisseoul.org](mailto:Information@yisseoul.org)

(02) 797-5104

A signaler aussi la Korea International School (KIS) située en banlieue à Pangyo. Ecole privée, enseignement en anglais.

[Rboerner@kis.or.kr](mailto:Rboerner@kis.or.kr)

(031) 789-0509

### **Pour les tout-petits :**

#### **Crèches et jardins d'enfants**

De nombreux compatriotes ayant des enfants en bas âge en Corée apprécient les crèches coréennes où les soins sont bons et qui ont des horaires plus flexibles que ceux de la crèche du Lycée français. Certains jardins d'enfants coréens comme ceux de Samsung jouissent d'une très bonne réputation mais ont de longues listes d'attente. Il est recommandé de ne pas scolariser les enfants étrangers, même issus de couples mixtes, dans une école coréenne au-delà de la maternelle pour des raisons culturelles et éducatives.

**ECLC**: école internationale, enseignement en anglais et laïc, de la petite maternelle au CE1 (preschool to grade 2). Ils ont pour projet de s'agrandir pour accueillir les élèves de la maternelle au collège (preschool - grade 5). L'école est gérée par les parents avec un conseil d'administration élu chaque année. Réservée aux enfants ayant un passeport autre que coréen. Entre 15 et 17 millions l'année.

Ils ne sont plus officiellement Montessori, mais suivent le IPC (International Primary Curriculum). C'est la seule école internationale laïque de Séoul (!), à taille humaine, très "accueillante", avec une très bonne philosophie pédagogique. Située à Itaewon pour la Garden House (enfants de 6 à 8 ans) et Hannam-dong pour la Tree House (enfants de 2 ans et demie à 5 ans).

[www.eclcseoul.com](http://www.eclcseoul.com)

**L'école Franciscaine**: école maternelle, internationale, cours en anglais, d'obédience chrétienne comme son nom l'indique, mais pas de religion dans leur programme. Située à Hannam-dong. Prix comparable à celui d'ECLC, un tout petit peu moins cher.

### **➔ Enseignement à distance :**

Si vous résidez dans une ville n'ayant pas d'établissement, vous pouvez toujours faire suivre des cours à vos enfants via le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) : [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

## **II. LES BOURSES**

### **➔ Bourses scolaires**

Vous êtes en droit de déposer une demande de bourse scolaire pour un enfant scolarisé en maternelle, même si l'école n'est obligatoire, dans le système français, qu'à partir du CP. Vous pouvez même demander une bourse scolaire pour un enfant poursuivant des études supérieures en France.

Les bourses, destinées aux enfants français résidant avec leur famille à l'étranger, immatriculés et scolarisés dans un établissement français, sont attribuées sous condition de ressources. Pour plus d'informations sur les conditions d'attributions, voir **le site de l'AEFE** (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, [www.aefe.diplomatie.fr](http://www.aefe.diplomatie.fr)) où vous pourrez notamment télécharger le formulaire de demande. Il y a une commission des bourses qui se réunit localement en mai et fait des propositions à l'Agence qui statue au final du montant de bourse alloué. Il y a une deuxième session en septembre-octobre pour ceux qui n'étaient pas encore arrivés pour la session de printemps. Ne pas hésiter à se renseigner auprès des services consulaires qui organisent ces commissions.

A noter que dans le secondaire, à partir de 2007-2008, les enfants de classe de Terminale pourront (après examen d'un dossier) accéder à une prise en charge des frais de scolarisation partielle ou totale. A partir de 2008-2009, cela devrait aussi concerner les enfants scolarisés en classe de Première.

- ✓ Les bourses attribuées dans les établissements scolaires de métropole ne sont pas transférables à l'étranger.
- ✓ N'oubliez pas de déposer votre dossier de demande de bourse scolaire dans les délais impartis ! Votre demande ne sera pas recevable si vous résidez déjà dans le pays à la date limite de restitution des dossiers et que vous rendez votre dossier hors délais...
- ✓ A noter qu'à partir de l'allocation de 1% de bourse pour les frais de scolarité, l'enfant est dispensé au Lycée Français de Séoul de verser la part fondateur.
- ✓ Il existe aussi une bourse pour couvrir les frais de cantine et de transport. Se renseigner auprès des services consulaires.

Des associations comme l'ADFE-Séoul poursuivent une action en faveur de la création d'un barème spécifique à la Corée concernant le montant du patrimoine immobilier à partir duquel il n'est plus possible de prétendre à une bourse scolaire. Il est évident que le coût de l'immobilier diffère grandement selon l'endroit où se situe le bien et qu'en Corée, les coûts de l'immobilier sont particulièrement élevés... Les seuils 2007 ont été les suivants :

- celui du patrimoine mobilier passe de 84 000 euros à 100 000 euros,
- le patrimoine immobilier définitivement acquis (valeur d'achat diminuée du montant des emprunts restant à rembourser) passe de 157 500 euros à 200 000 euros,
- et le patrimoine immobilier en cours d'acquisition passe de 241 000 euros à 275 000 euros (+14%).

Tout patrimoine supérieur à ces valeurs place la famille hors barème.

### ➔ Bourses universitaires (à destination des étudiants français ou étrangers)

Voir la **fiche pratique** sur le site des sénateurs Mme Cerisier-Ben Guiga & Richard Yung.

- ✓ Nous recommandons de faire un tour sur le site de l'ADFE-Corée qui a une fiche sur le sujet qui nous a beaucoup aidé pour la rédaction de ce document : [www.adfe-coree.org](http://www.adfe-coree.org).